

# CONCOURS INTERDÉPARTEMENTAL PAR ÉQUIPES - RÈGLEMENT

## *Jeunesses et aînées*

### Dispositions générales

Application du règlement fédéral, avec des aménagements pour les catégories Interdépartementales.

#### **Inscriptions championnat national par équipe**

- Les associations désirant participer au Championnat National équipes doivent obligatoirement participer, durant la saison en cours, au concours Départemental ou Régional proposés et ce dans la même catégorie.
- Les associations devront faire valider leur inscription à un championnat national par un responsable départemental ou régional.

**article 5.2 – RESC - national équipe**

#### Remarques :

- Une association peut s'engager en fédéral dans nos Interdépartementaux même si elle ne participe pas aux championnats nationaux.
- Deux clubs peuvent se regrouper si au moins un des deux à moins de 5 jeunesses ou 4 aînées.

### Les catégories fédérales

Application du programme fédéral de l'année en cours.

Possibilité d'inscrire deux équipes en fédéral en Jeunesses et en Aînées

### Les catégories interdépartementales

Jeunesses		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E3	5 à 12	Pas de limitation
E2	13 à 18	Pas de limitation
E1	19 et +	Pas de limitation
P3	5 à 12	3 <sup>ème</sup> degré
P2	13 à 18	3 <sup>ème</sup> degré
P1	19 et +	3 <sup>ème</sup> degré

Aînées		
Cat	Nb de Gyms	Degré maxi
E2	4 à 10	Pas de limitation
E1	11 et +	Pas de limitation
P2	4 à 10	Deux 4 <sup>ème</sup> degré
P1	11 et +	Deux 4 <sup>ème</sup> degré

### Mouvement d'ensemble

Pour les catégories fédérales F – F1 – F2 – F3 coefficient 2

Pour les catégories régionales Excellence ou promotion coefficient 1

### Tenue vestimentaire des gymnastes (extrait de l'article 7.3.1 du PF) :

- Justaucorps identiques pour toutes les gymnastes d'une même équipe ;
- Les brassières (sous-vêtement) sont autorisées ;
- Le port de bijoux (bracelet, collier, montre) est interdit. Seules les petites boucles d'oreilles (clous d'oreilles) sont autorisées ;
- Le port du strapping (bandage) est autorisé ;
- Le port des maniques est autorisé ;
- Le port des chaussettes et/ou chaussons est autorisé ;

### Moniteurs : Tenue vestimentaire (extrait de l'article 4.1.1 du PF) – nombre

- Tenue uniforme pour toute l'association : survêtement complet ou tee-shirt ou débardeur blancs ou aux couleurs de l'association et pantalon de survêtement, corsaire autorisé pour les monitrices (débardeur fines bretelles interdit)
  - **Chaussures de sport [...] (tongs, claquettes etc.. interdits)**
  - Le nombre de moniteurs ne doit pas dépasser 4 en aînées et jeunesses sauf pour les groupes de plus de 20 gymnastes qui peuvent prévoir un moniteur pour 5 gymnastes.

### IMPORTANT (règlement et licences)

#### **Toute inscription à la compétition :**

- valide l'acceptation du présent règlement ;
- engage le club sur le fait que chaque gymnaste inscrite dispose d'une licence compétition valide pour la saison en cours.

Un contrôle aléatoire de certains clubs sera effectué lors de la compétition. Un listing des gyms avec les numéros de licence est suffisant.